

Réf : CA2025/02

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DÉCEMBRE 2024

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 31 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 06 décembre 2024.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 31/01/2025.

Membres présents	17
Membres représentés	13
Abstention (s)	3
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

PRÉSIDENCE

Publié le :

19 FEV. 2025

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

12 FEV. 2025